



# LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 192 du jeudi 27 mai 2021 / Prix : 250 F CFA

TÉLÉPHONIE MOBILE  
**L'ARCEP sanctionne Moov Africa Togo**  
 P. 4

COLLOQUE DE LOMÉ SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ECO P. 3

## Résumé du Jour 1

- Les enjeux
- Quel Eco voulons-nous à 15 ?
- Ce qui est reproché au franc CFA
- Les premières communications en 06 grands points



**ENTREPRISE**

A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN P. 4  
**Saham Assurances devient Sanlam**



**SPORT**

VOLLEY-BALL P. 7  
**Essossanneyou N'dadiya promu !**



**7 JOURS DE CHAINES EN PLUS ZEDEKA ZEDEKA !**

REABONNEZ-VOUS EN AVANCE ET PROFITEZ IMMEDIATEMENT DE CHAINES EN PLUS

22 22 65 65

LES BOUQUETS **CANAL+**

CANALPLUSTOGO



**Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF)  
facilite les opérations de dédouanement  
des marchandises.**

COLLOQUE DE LOMÉ SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ECO

# Résumé du Jour 1

Officiellement ouverts hier mercredi 26 mai 2021, les travaux du premier jour du colloque international sur les états généraux de l'Eco ont marqué les esprits tant par la qualité des intervenants que la richesse des débats. « La Nouvelle Tribune » vous propose un résumé de ces travaux en six points, effectué par Pr. Kako Nubukpo lors de son intervention.

Elom ATTISSOGBE

D'Adama Diaw à Nadim Michel Kalife, en passant par Augustin Matata Ponyo, Ousmane Sonko, Wilfried do Rego, Lionel Zinsou, Didier Acouetey, Celou Dallein Diallo ou encore Carlos Lopes, les débats de ce premier jour du colloque international de Lomé sur les états généraux de l'Eco sont riches et diversifiés. En effet, pro et anti-franc CFA confrontent leurs regards sur ce qui devrait être la monnaie des économies d'Afrique de l'ouest.

Et si l'on devrait reformuler le thème de ce colloque à savoir « du FCFA à l'Eco : quelle monnaie pour quel développement en Afrique de l'ouest ? », Pr. Kako Nubukpo soutient que l'on devrait simplement dire « quelle monnaie pour assurer la transformation structurelle de nos économies ? »

Et là-dessus, ce membre de la commission de l'UEMOA est clair : « il s'agit de l'Eco que nous voulons à 15 ».

Pour résumer la première journée, Pr. Kako Nubukpo, organisateur du colloque de Lomé, l'a fait en six points.

Il précise le besoin d'identifier deux philosophies qui sont au cœur de la construction monétaire en Afrique de l'ouest. Une première qu'on peut qualifier d'ordo-libéral, c'est-à-dire celle du franc CFA

dont celle de la BCEAO. « C'est une philosophie plutôt monétariste, avec pour la politique monétaire un seul objectif qui est la stabilité des prix ou la lutte contre l'inflation. La relation entre la masse monétaire et la production est quasiment illusoire. C'est pour ça que nous parlons de la neutralité monétaire. Tout ça est conforté par les critères de convergence de l'UEMOA. En face, vous avez une théorie monétaire moderne. Mais ces deux philosophies vont devoir se mettre ensemble à un moment ou à un autre pour se demander quelle est la philosophie d'une monnaie Eco à 15. Il y a un travail de convergence qu'on peut qualifier d'idéologique autour de l'Eco que nous voulons », fait-il savoir.

Dans le débat passablement confus autour de la mise en place de l'Eco, Pr. Kako Nubukpo souligne que nous n'arrivons pas à distinguer ce qui relève de la vision que nous avons de l'intégration régionale de ce qui relève du débat sur le régime de change. « Ça me paraît fondamental de faire la distinction. Sur le premier, nous devons nous demander la nature de l'intégration régionale que nous voulons. Maximale ou fédéraliste ? Minimale ou simple coordination des politiques, programmes et projets ? Cela n'a pas la même incidence du point de vue de la solidarité monétaire dans l'espace ouest-



africain. Si nous voulons un régime plutôt fédéraliste, nous allons demander une plus grande solidarité budgétaire. Nous allons donc rentrer dans un véritable fédéralisme budgétaire. Mais si on ne veut pas d'une intégration maximale, on doit s'en tenir à la simple coordination des politiques économiques. Et là, par rapport aux chocs asymétriques ou symétriques, on ne peut pas compter sur la solidarité budgétaire », développe l'économiste qui révèle que c'est là toute la hantise du Nigéria dans l'expérience en construction actuellement.

Au point 3, l'ancien doyen de la FASEG (Université de Lomé) a parlé du statut de la convergence dans l'espace CEDEAO. Ce sujet a été abordé par plusieurs intervenants. Et pour Pr. Nubukpo, c'est lié à la question de la synchronisation des cycles économiques.

« Pourquoi n'arrivons-nous pas à converger, déjà dans l'espace UEMOA où nous avons la même monnaie depuis 75 ans ? C'est parce que nous n'avons pas eu de transformation structurelle de nos économies qui sont restées primaires. Or, pour converger, il faut pouvoir avoir un minimum du process

de développement économique. Mais comme nous sommes restés dans des économies structurelles, nous butons sur une absence structurelle de convergence. Quand vous prenez l'ensemble des pays de la CEDEAO, trois ont des convergences réelles dont le Nigéria, le Ghana, et le Cap-Vert. Le Ghana vient de rattraper le Nigéria », déclare-t-il.

Sur la question du financement des pays et des taux d'intérêt, Pr. Nubukpo signale que Wilfried do Rego a bien dit.

« Les taux directeurs de la Banque Centrale sont à 2%. Il faut diminuer ces taux d'intérêt. Aujourd'hui, la crise de la dette, si elle devient effective, va engendrer une crise du secteur bancaire, parce que quand vous observez le portefeuille des banques dans notre pays, 30% du portefeuille des banques, ce sont les titres d'Etat. Donc si l'Etat fait faillite, les banques feront faillite. Donc on a un enjeu autour du financement qu'il ne faut absolument pas sous-estimer. Et cet enjeu va dans l'espace CEDEAO dans son ensemble autour des questions de régulation bancaire. Quid de la commission bancaire de la CEDEAO demain ? », analyse

l'économiste togolais.

En ce qui concerne le financement du marché intérieur, au fond, relève-t-il, ce dont nous débattons avec l'Eco, c'est de savoir comment la monnaie peut participer à la transformation structurelle des économies de l'espace ouest-africain.

« Ce que nous reprochons au franc CFA, c'est d'être le véhicule de l'extraversion de l'économie. C'est un système qui accompagne l'accumulation de la richesse hors de la zone, à cause de la fixité du change avec l'Euro, la totale garantie de convertibilité entre le franc CFA et l'Euro et la liberté de circulation de capitaux de la zone franc vers la zone Euro. Quand vous avez ces trois caractéristiques, vous n'avez aucune incitation à réinvestir sur place les bénéfices que vous faites », affirme-t-il. « Il faut donner des perspectives à la jeunesse. Si ce n'est pas fait, on va à l'implosion. Si on ne donne pas dans l'urgence à cette population, les moyens d'exercer des activités génératrices de revenus, on va droit dans le mur. C'est ça l'enjeu de ce colloque. Ce n'est pas pour faire joli. Nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser de manière intelligente, pragmatique mais volontariste, les instruments de politique économique dont nous disposons. Dans le système, le poids de l'ajustement revient au budget, à la seule arme budgétaire, mais dans un contexte où le taux de pression fiscale est inférieur à 20% du PIB », poursuit-il.

Les travaux se poursuivent ce jeudi 27 mai sur l'axe 2 intitulé « Policy Mix de la Zone Eco » et l'axe 3 relatif à la convergence et l'optimalité de la zone Eco.

PÊCHE

## De nouvelles réglementations en vigueur

Le Togo s'est doté, depuis vendredi 21 mai 2021, d'un plan de lutte contre la pêche illícite, non déclarée et non réglementée. Un document validé à la suite d'un atelier des différents acteurs du secteur.

Isidore AYEKO

Ce document vient réglementer toutes les activités liées à la pêche. Relever les difficultés et défis du secteur de la pêche au Togo, caractérisé par la pratique sans autorisation de l'activité et l'immatriculation frauduleuse des navires de pêche et aussi éviter l'insécurité maritime.

Plusieurs bateaux de pêche et pirogues participent à la pêche au Togo sans autorisation et cette situation est à l'origine d'une grande confusion et constitue un manque à gagner pour le Togo. Désormais, une réglementation s'impose pour l'exercice des activités de pêche. « Le plan d'action



national de lutte contre la pêche illícite non déclarée et non réglementée est un plan qui a été élaboré, mûri et arrimé avec le plan d'action international de lutte contre la pêche INN de la FAO », a indiqué Ali Dantami,

directeur des pêches et de l'aquaculture. Aujourd'hui tout bateau de pêche, toute pirogue qui veut exercer dans le domaine de la pêche doit être immatriculé et avoir un permis d'exploitation. Des outils importants pour une pêche réglementée et sécurisée.

En outre, ce plan permettra au Togo de répondre aux défis, en termes de surveillance des activités de pêche. Ledit plan est conçu pour limiter les bateaux de pêche qui viennent

écumer les eaux maritimes nationales, réduire la surexploitation des ressources et améliorer les revenus des acteurs de la pêche.

La marine nationale, la brigade maritime, la préfecture maritime, les services des pêches, le Haut conseil pour la mer, et les pêcheurs sont les différents acteurs impliqués dans la validation de ces nouvelles dispositions de la pêche dans les eaux togolaises.

A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN

# Saham Assurances devient Sanlam

Rachetée depuis octobre 2018 par le groupe sud-africain Sanlam, la compagnie d'assurances Saham fait son rebranding. Ce sera effectif à partir du 1er juin 2021. L'information a été dévoilée hier mercredi 26 mai 2021 au cours d'une conférence de presse animée par le Directeur Général, Simon Pierre Gouem, et d'autres responsables.

Isidore AYEKO

Sanlam est un groupe sud-africain qui propose une diversité de produits, de services financiers et des solutions financières complètes et personnalisées dans tous les segments du marché. Un groupe financier coté à la bourse de Johannesburg et qui développe une vision sur la création de valeur pour le client placé au cœur de toute la stratégie de développement. Il rachète Saham Assurances qui exerce dans le domaine de l'assurance au Togo depuis plus de deux décennies.

Une opération d'acquisition réalisée par Sanlam Group de la totalité du capital de Saham.

Le groupe Sanlam s'engage à contribuer à la création d'un monde où il fait bon vivre et à permettre à sa population d'y mener la meilleure vie possible.

Le groupe sud-africain capitalise plus de 100 ans d'expériences dans le secteur financier dans plus de 30 pays avec un chiffre d'affaires de 18,7 milliards dollars et une capitalisation boursière de 9



milliards de dollars en 2020. Il dispose, également, d'un total des actifs sous gestion de 62 milliards de dollars. « Saham racheté par Sanlam est plus qu'un changement de marque. Faire aujourd'hui partie de la grande famille Sanlam revient à capitaliser sur un héritage de notoriété séculaire et d'enrichissement dans de nouvelles valeurs. La famille s'est agrandie et est devenue plus riche en diversités et en savoir-faire. Cette diversité doit être profitable à l'ensemble de tous les acteurs et surtout au client, qui reste le premier

agrégat de l'industrie », a indiqué Simon Pierre Gouem, le Directeur Général. « Ce changement de dénomination est annonciateur de nouveaux défis, comme il est porteur d'une vision plus ambitieuse, avec pour objectif d'asseoir durablement la nouvelle marque auprès des populations. Cette marque du leader panafricain de l'assurance permettra un partage d'expériences, de best practices et de technologies, comme elle est synonyme de brassage de compétences et de cultures. Elle apporte aussi une vision volontariste et ambitieuse en matière de responsabilité sociale de l'entreprise », ajoute Simon Pierre Gouem.

L'assurance automobile et l'assistance automobile, l'assurance des dommages aux biens, l'assurance des personnes : santé, assistance, accidents individuelle-collective, voyage,

les responsabilités civiles : chef d'entreprise, chef de famille, professionnelle, administrateurs et dirigeants, décennale, les risques techniques : tous risques chantier, bois de machines, perte d'exploitation après bris de machines et les transports : corps de navires et marchandises sont, des offres et produits de Sanlam Togo.

Fondé en 1918, comme compagnie d'assurances, Sanlam exerce aujourd'hui dans cinq pôles d'activités : Sanlam Personal Finance, Sanlam Pan Africa, Sanlam Investments, Sanlam Corporate et Santam. Il déploie ses activités à travers l'ensemble du continent africain ainsi qu'en Malaisie, aux Etats Unis, en Inde et en Australie.

## TÉLÉPHONIE MOBILE

# L'ARCEP sanctionne Moov Africa Togo

C'est officiel! L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) inflige une amende de 593.805.828 FCFA à Moov Africa Togo pour des manquements à son obligation de permanence et de continuité dans la fourniture des services entre juin et septembre 2020.

Nous l'annonçons dans notre précédente parution. A l'issue d'une audience tenue le 18 mai dans les locaux de l'ARCEP entre la délégation de Moov Africa Togo représenté par son Directeur général Abdellah Tabhuret et le gendarme des télécoms, représenté par son Directeur Michel Yaovi Galley, Moov Africa Togo écope d'une amende de 593.805.828 FCFA, soit 1% de son chiffre d'affaire certifié en 2019.

« Le comité de direction de l'ARCEP a prononcé, par décision n°2021-003/ARCEP/CD/21 du 18 mai 2021, une amende de cinq cent quatre-vingt-treize millions huit cent cinq mille huit-cent vingt-huit (593.805.828) francs CFA à l'encontre de Moov Africa Togo.

Ce montant correspond à 1% de son chiffre d'affaires certifié 2019 et devra être réglé dans un délai de 30 jours, sous astreinte de vingt-millions (20.000.000) francs CFA par jour de retard », précise l'ARCEP dans un communiqué officiel.

Cette sanction fait suite à une procédure ouverte en octobre 2020 à l'encontre de Moov Africa Togo, filiale de Maroc Télécom et également au constat des cas significatifs, récurrents et durables d'indisponibilité de ses réseaux et services, de juin 2020 à avril 2021, dans de très nombreuses localités, causant ainsi préjudices et désagréments à des centaines de milliers de consommateurs. Il était reproché à l'opérateur de téléphonie mobile d'avoir



manqué à ses obligations de permanence, continuité et disponibilité des services inscrits à son cahier de charges. Il lui est également reproché un immobilisme par rapport aux investissements à faire pour améliorer ses services.

« En plus, l'opérateur Moov Africa Togo n'a pas informé le ministre des communications électroniques, l'Autorité de régulation et les utilisateurs des interruptions survenues, de la nature des problèmes rencontrés, des raisons de ces interruptions, des mesures prises pour y remédier ou encore des délais dans lesquels les services interrompus seront ou ont été établis », explique l'ARCEP dans sa décision portant sanction de

Moov Africa Togo. Lors de l'audience publique, Moov Africa Togo a tenté de donner des explications. La raison principale évoquée était les accusations contre la CEET qui endommage souvent les équipements par les coupures de courant. « Nous avons investi en moyenne 61 millions de FCFA pour réparer les désagréments causés par les coupures de courant », avait déclaré la Direction Générale de Moov Africa Togo lors de l'audience. Un argument que l'ARCEP juge invalide.

Par ailleurs, l'ARCEP enjoint à Moov Africa Togo de se conformer, dans un délai de 30 jours, à ses obligations, conformément à l'article 27.1 de son cahier de charges qui stipule : « le titulaire assure la disponibilité permanente, continue et régulière des services autorisés et l'adaptation permanente des moyens qu'il met en œuvre et des services aux exigences nouvelles. Le service doit être disponible de

façon continue, vingt-quatre heures et sept jours sur sept, sauf cas de force majeure. Pour cela, le titulaire met en œuvre, les procédures, équipements, protections et redondances nécessaires pour garantir une qualité et une disponibilité de services conformes aux objectifs fixés par l'autorité de régulation dans un délai de trois mois ». A l'issue de ce délai, tout cas d'indisponibilité ou de rupture de continuité et de permanence dans la fourniture des services de communications électroniques constaté sur le réseau de l'opérateur Moov Africa Togo, sera considéré comme de la récidive.

Rappelons que le 19 février 2021, ARCEP avait infligé une amende d'un milliard neuf cent millions cinq cent soixante-quatre mille trois cent vingt-cinq (1.009.564.325) FCFA à Togocel pour violation de la règle de non-différenciation tarifaire inter et intra réseaux.

■ Etonam TAMELOKPO

## MÉDIAS

# La convention collective sur de bons rails

Le ministre de la Communication et des Médias, Pr. Akodah Ayewouadan, a rencontré mardi dernier, les patrons de presse et les organisations syndicales dans le cadre du processus de signature de la convention collective.

Cette rencontre du ministre avec les organisations syndicales et les patrons de presse a pour but de mettre

en place un groupe de travail inclusif pour harmoniser les points de vue dans les meilleurs délais, avant la signature du document issu des négociations. La convention collective vient en complément du Code du

travail et définit les conditions de travail, les rémunérations des professionnels des médias. Lors de la 1<sup>ère</sup> édition de la Semaine de la Presse organisée récemment, le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) s'est

engagée à signer la convention collective pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des journalistes.

■ Etonam TAMELOKPO

## BANQUE

# Ecobank : derrière la triple sanction des marchés

La première banque panafricaine, par le nombre de pays de présence (33), connaît une inquiétante chute de son cours dans les trois marchés où elle est cotée, précise Financial Afrik. A Lagos, Ecobank Transnational Inc (ETI:Lagos) a terminé la semaine à 5,3 nairas (0,012 dollars), en baisse de 76,7% comparé au pic de 21,5 nairas atteint entre le 8 et le 10 août 2018. A la Ghana Stock Exchange, l'action de l'institution fondée par les Chambres de commerce ouest-africaines a clôturé le 21 mai à 0,07 Cedis (0,012 dollars), faisant presque du surplace sur 52 semaines. A la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le titre du groupe basé à Lomé, est quasi gelé depuis un an à 13 francs CFA (0,024 dollars).

Quel avenir pour cette valeur panafricaine ? Que doivent faire les régulateurs en faveur de l'épargne populaire et des placements sur cette valeur ? Faire signer à ETI des programmes de rachat d'actions sachant que ce procédé est doublement limité par la trésorerie du groupe bancaire qui n'en mène pas large et, d'autre part, par l'adage qui dit qu'on ne peut pas avoir raison des tendances du marché ?

Autrement dit, la cotation de ETI dans les trois places financières reflète le sentiment du marché vis-à-vis d'une banque partie, comme l'Union Africaine, d'une belle idée avant d'atterrir sur la rigueur du terrain bancaire africain et l'imprévisibilité des zones monétaires fragiles comme le Soudan Sud et le Zimbabwe, deux pays où l'hyper-inflation a coûté 61 millions de dollars à Ecobank. Cette triple sanction du marché à Lagos, Accra et Abidjan est à relier avec les

performances d'un groupe qui n'a pas versé de dividendes depuis 2017. Tout porte à le croire. Fort d'un total bilan de 25 milliards de dollars, la banque peine à réaliser des bénéfices à la hauteur de ses investissements. Pour y remédier, le management avait deux enjeux : augmenter les recettes et diminuer les charges. Sur le premier point, l'équipe de Ade Ayeyemi, CEO débauché auprès de la Citi (un classique chez Ecobank) et dont le mandat se termine à la fin 2022, fait de son mieux. Sur le deuxième point, un travail colossal est engagé pour la réduction des charges. Concernant ce chapitre, il est à relever que depuis 2015, Ecobank a fermé 578 agences. L'effectif des points de vente est ainsi passé de 1268 agences en 2015 à 690 en 2020.

A côté des efforts commerciaux et de la réduction des charges d'exploitation, il y a aussi



le chantier des créances en souffrance. Sous sa gouverne, l'équipe Ayeyemi a récupéré 750 millions de dollars de NPL, Non Performing Loans, qui représentent 7,6% du portefeuille de la banque contre 9,7% en 2019. A l'actif du management, une augmentation du taux de provision des créances en souffrance, passé de 54,8% à 74,5% entre 2019 et 2020 et prévu dépasser 91% en 2021. A noter que 57% des créances en souffrance du groupe sont répertoriées au Nigeria et ce alors que le géant ouest-africain pèse pour à peine 22% du portefeuille de la banque. Les efforts d'apurement du bilan doivent donc être confortés par les performances commerciales. Sur ce point, la tendance est plutôt positive.

En effet, au premier trimestre 2021, le groupe Ecobank annonce un bénéfice avant impôts de 100 millions de dollars, en hausse de 11%

d'une année sur l'autre, sur un chiffre d'affaires de 409 millions de dollars. Le BPA a augmenté de 8% à 0,209 cent US et le ROTE de 15,7%.

En dépit de ces efforts conséquents, il semble que la banque aura besoin d'une injection massive de capitaux de la part de ses actionnaires pour financer son développement dans les années à venir. Cela, sachant qu'ETI fait face à un eurobond de 500 millions de dollars qui arrive à échéance en 2024. La Société néerlandaise de financement du développement (FMO) avait aussi accordé à la société un prêt de 42 millions d'euros et 150 millions de dollars pour une maturité arrivant en janvier 2025. La banque panafricaine avait aussi émis une obligation convertible de 150 millions de dollars en octobre 2017 sur la place londonienne. Le prêt d'une maturité de cinq ans a été entièrement souscrit par Qatar

National Bank à hauteur de 148 millions de dollars.

Parmi les créanciers de ETI, il y a aussi Deutsche Bank, qui avait consenti une obligation convertible en actions de 250 millions de dollars sur 5 ans en septembre 2017. Le prêt est aujourd'hui détenu par la sud-africaine Public Investment Corporation (PIC), une entité sous le coup d'une enquête en relation de ses nombreux investissements dont Ecobank. Au fil des ans, Ecobank Transnational Incorporated a vu son actionariat évoluer. Les principaux actionnaires sont Nedbank (21,22%), Qatar National Bank (20,1%), Arise BV (14%) et PIC (13,48%). Si le caractère panafricain de la banque est toujours maintenu, il s'est apparemment dilué au fil des crises, des augmentations de capital et des emprunts.

## BANQUE

# La BCEAO et les enjeux du numérique

Le Centre ouest-africain de formation et d'études bancaires (COFEB) de la BCEAO, en partenariat avec l'Ecole des hautes études commerciales de Paris (HEC Paris), a ouvert mardi 25 mai, un webinaire de renforcement des capacités managériales des dirigeants du secteur bancaire et financier. Ce séminaire de haut niveau s'est déroulé autour du thème : « enjeux de la stratégie digitale pour les banques africaines ».

L'objectif principal, note Financial Afrik, a été d'échanger avec les parties prenantes des opportunités et des risques inhérents à la digitalisation et aux innovations financières pour les banques africaines.

Ainsi, experts, banquiers, financiers, spécialistes, professionnels... ont échangé sur les enjeux et perspectives de la digitalisation bancaire au

sein de l'union.

Dans son allocution, le gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), Tiémoko Meyliet Koné, a indiqué que pour cette édition 2021, l'institut d'émission régional a décidé de mettre l'accent sur les nouveaux enjeux stratégiques liés aux mutations du système

bancaire et financier. Au rang de ces défis, souligne-t-il, figure la transformation digitale et l'accès à des services financiers mieux adaptés à leurs besoins et surtout moins coûteux. La BCEAO étant consciente de l'avancée irréversible du processus de la digitalisation et de son impact sur le développement financier.

Selon ses statistiques, le taux d'inclusion financière est passé de 22% en 2010 à près de 63% en 2020. Une forte progression qui est imputable à la digitalisation des services financiers notamment par le biais de la téléphonie mobile.

Une revue récente montre que cinq pays de l'union rejoignent aujourd'hui le peloton de tête

des pays africains affichant les plus forts taux de l'inclusion financière.

Il s'agit de la Côte d'Ivoire (82,5%), du Togo (80,9%), du Bénin (78,8%), du Sénégal (73,9%) et du Burkina Faso (70,9%). Ce taux, révèle le gouverneur, se situerait à 83% pour le Kenya, 65% pour la Tanzanie et à 60% pour le Nigéria.

Evoquant le cadre réglementaire, le patron de la BCEAO a fait savoir que son institution va renforcer les textes pour une meilleure gestion des risques résultant de la digitalisation. Pour sa part, le gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie, Mohamed Cheikh El Kebir,

qui prenait part au webinaire, a souligné que les banques ont deux défis majeurs à relever. Il s'agit de l'accès à l'internet haut débit, incontournable pour l'inclusion financière et la numérisation des services financiers.

Concernant la numérisation bancaire, Anne Valerie Corboz, directrice de l'Executive Education de HEC Paris a laissé entendre que son institution fera de son mieux pour accompagner l'ensemble des acteurs bancaires africains. Pour rappel, ce webinaire intervient en prélude au lancement conjoint COFEB/HEC Paris d'accompagnement de la transformation digitale du secteur bancaire de l'union.

MALI

# Assimi Goïta évoque les raisons du nouveau coup d'Etat

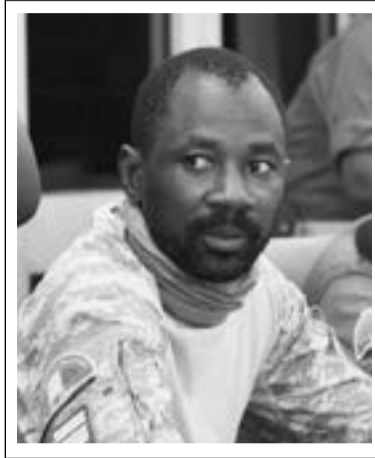
Lundi, le président Bah N'Daw et le Premier ministre Moctar Ouane de transition ont été arrêtés par les militaires maliens. L'événement est survenu quelques heures après l'annonce d'un nouveau gouvernement de transition qui exclut deux proches de la junte militaire, dirigée par Assimi Goïta.

Suite au nouveau coup de force qui a mené à l'arrestation du président Bah N'Daw et du Premier ministre Moctar Ouane de transition, la junte militaire s'est adressée à la population. Dans un communiqué lu à la télévision publique, le colonel Assimi Goïta (photo), vice-président du Conseil de transition et chef de la junte malienne a indiqué s'être vu « dans l'obligation d'agir pour préserver la charte de la Transition ».

Selon le responsable militaire, ce nouveau coup de force est dû aux récents événements qui ont abouti à la démission du premier gouvernement et du Premier ministre, puis à la reconduction de ce dernier dans ses fonctions par le président. Après de nombreuses discussions avec les principales forces vives du pays suite à des contestations, Moctar Ouane avait été chargé de former un gouvernement « de large ouverture », tenant compte de toutes les

sensibilités politiques du Mali. « Dans les démarches de constitution d'un nouveau gouvernement, le Premier ministre nouvellement reconduit a établi une liste de gouvernement en accord avec le président de la Transition, sans concertation avec le vice-président en charge des prérogatives à lui conférées par la charte, à savoir : la Défense et la Sécurité », a indiqué Assimi Goïta. « Une telle démarche témoigne d'une volonté manifeste du président de la Transition et du Premier ministre d'aller vers une violation de la charte contrairement au serment prêté lors de son investiture le 25 septembre 2020 », a-t-il ajouté.

Selon le communiqué, le colonel Goïta aurait tenté de négocier avec le président et le Premier ministre pour régler le litige, mais « ceux-ci sont restés persistants dans leur posture ». Ainsi, ajoute la déclaration, « le vice-président de la Transition s'est vu dans l'obligation



d'agir pour préserver la charte et défendre la République en vue de placer hors de leurs prérogatives, le président et son Premier ministre ainsi que toutes les personnes impliquées dans la situation ».

Pour certains observateurs, l'une des principales raisons de l'arrestation de N'daw et d'Ouane est l'éviction de la liste du nouveau gouvernement, de deux militaires. D'après des sources locales, il s'agit de proches d'Assimi Goïta, qui étaient aux commandes du ministère de la Sécurité et de celui de la Défense. Ils ont été remplacés par deux généraux de l'armée, déclenchant le mécontentement de la junte.

## Terrorisme et instabilité politique

Ce nouveau coup d'Etat au Mali fait craindre une escalade dans la crise sécuritaire que traverse le pays depuis des décennies. En effet, depuis l'insurrection djihadiste qui a secoué le nord en 2012, le territoire malien est le théâtre d'attaques répétitives de groupes terroristes contre des civils qui fuient massivement les exactions, mais également contre les militaires. Ces derniers avaient démis l'ancien président Ibrahim Boubacar Kéita de ses fonctions en août 2020, lui reprochant sa mauvaise gestion de la crise sécuritaire, alors que le chef d'Etat était déjà fortement contesté par la rue.

Alors que de longues tractations politiques avaient finalement abouti à la nomination de Bah N'Daw, un civil (mais ancien militaire) à la tête du pays, l'espoir d'une relative stabilité politique avait commencé à naître, malgré les revendications persistantes des partis politiques et membres de la société civile qui demandaient à être plus impliqués dans le processus de transition. En avril, un calendrier électoral avait ainsi été annoncé avec des scrutins présidentiel et législatif fixés au 27 février 2022, ainsi qu'un

référendum constitutionnel attendu pour le 31 octobre de cette année.

Avec cette nouvelle crise politique qui s'annonce, de nombreux observateurs craignent que les groupes djihadistes ne profitent de l'instabilité politique du pays pour accroître leurs activités.

De son côté, Assimi Goïta s'est voulu rassurant sur l'intention de la junte militaire de rendre le pouvoir aux civils. « Le vice-président tient à préciser que le processus de transition suit son cours normal, et que les élections prévues se tiendront courant 2022 », a indiqué le communiqué. Une délégation de la CEDEAO, dirigée par l'ancien président nigérian Goodluck Jonathan devrait se rendre dans le pays pour trouver une solution à cette crise.

(Source : Agence Ecofin)

# Un « coup d'État inacceptable » pour l'UE

« Un coup d'État inacceptable » : les dirigeants européens ont « condamné avec la plus grande fermeté l'arrestation du président du Mali et de son Premier ministre », a déclaré mardi Emmanuel Macron à l'issue d'un sommet européen.

« Nous sommes prêts, dans les prochaines heures, si la situation n'était pas clarifiée, à prendre des sanctions ciblées » contre les protagonistes, a affirmé Emmanuel Macron lors d'une conférence de presse.

L'homme fort du pouvoir malien, le colonel Assimi Goïta, a indiqué mardi avoir déchargé de leurs prérogatives le président et le Premier ministre de transition, coupables selon lui de tentative de « sabotage », dans ce qui s'apparente à un deuxième putsch en neuf mois.

« Nous avons condamné avec la plus grande fermeté l'arrestation du président de la transition, de son Premier ministre et de leurs collaborateurs », a

rapporté Emmanuel Macron.

« Ce qui a été conduit par les militaires putschistes est un coup d'État dans le coup d'État inacceptable, qui appelle notre condamnation immédiate », a dit le président français.

Dans une déclaration de reprise en main malgré l'atterrement causé chez les Maliens et la large réprobation internationale, le colonel Goïta a reproché au président Bah N'Daw et au Premier ministre Moctar Ouane d'avoir formé un nouveau gouvernement sans le consulter, bien qu'il soit en charge de la défense et de la sécurité, domaines cruciaux dans le pays sahélien en pleine tourmente. Le ministre français des Affaires



étrangères Jean-Yves Le Drian a, quelques minutes avant Emmanuel Macron, indiqué devant l'Assemblée nationale que la France demandait une réunion d'urgence devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle « condamne avec la plus grande fermeté ce coup de force », « exige la libération des autorités » et « la reprise immédiate du cours normal de la transition », a déclaré M. Le Drian.

Selon lui, « le caractère civil de la transition est une condition sine qua non de la crédibilité du processus de transition et du soutien que les partenaires internationaux peuvent apporter aux autorités maliennes ». « Si d'aventure il n'y avait pas un retour à l'ordre de la transition, nous prendrions des mesures

immédiates de ciblage contre les responsables militaires et politiques qui entravent la transition », a averti le ministre français.

La Minusma, l'Union africaine (UA), les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont aussi condamné « fermement la tentative de coup de force ». Ils ont rejeté par avance tout fait accompli, y compris une éventuelle démission forcée des dirigeants arrêtés.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a appelé lundi « au calme » au Mali et à la « libération inconditionnelle » de MM. N'Daw et Ouane. L'OIF l'Organisation internationale de la Francophonie s'est également jointe au concert des condamnations, sa secrétaire générale Louise Mushikiwabo demandant la libération immédiate et sans condition des deux hommes.

Mais le positionnement

de la France et de l'UA questionnent. Car quelques semaines plus tôt Paris et Addis-Abeba avaient eu la dent bien moins dure contre la transition militaire tchadienne. De quoi saper leur crédibilité selon Niagale Bagayoko, présidente de l'African Security Sector Network. « La décision de ne pas condamner l'installation au pouvoir au Tchad du comité militaire contrevient à un certain nombre de principes fondamentaux. Je crains que cette décision n'ait créé un précédent qui laisse entendre qu'en réalité, les instances multilatérales garantes de la démocratie et de l'Etat de droit, ne peuvent pas adopter de position ferme face aux règles qu'elles sont censées défendre. »

L'ancien président du Nigeria et médiateur de la Cedeao, Goodluck Jonathan est arrivé mardi soir à Bamako pour entamer des discussions.

(Source : RFI)

## ENTREPRISE

# TIENS DSCOM offre 20 voitures à ses membres

Des voitures de différentes marques ont été offertes aux membres de TIENS DSCOM lundi dernier à Lomé. Une remise de véhicules qui récompense les meilleurs membres de la société. La cérémonie a enregistré la présence effective du Président Directeur General de TIENS DSCOM (Togo et Benin), Evrad Edou Sousoukpè.

Isidore AYEKO

Une vingtaine de voitures de différentes marques, offertes gracieusement aux membres dynamiques de TIENS DSCOM.

La récompense fait suite à la Convention internationale sur la libre entreprise, tenue du 12 au 17 mai à Cotonou (Bénin), et qui a connu la participation des délégations venues du

Gabon, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Ghana, du Bénin et du Togo.

Ces bénéficiaires sont qualifiés sur la base de leur dynamisme au sein de la société. Un don de la multinationale pour encourager les membres à faire mieux. « Cette cérémonie se déroule pour la toute première fois au Togo. Pour cette



première vague, nous donnons 20 véhicules. Il nous reste une quinzaine de véhicules pour d'autres membres qui sont également qualifiés », a indiqué Evrad Edou Sousoukpè.

Le formateur principal à TIENS DSCOM a saisi l'occasion pour remercier les autorités pour leur appui et

les invite à les soutenir pour éradiquer la pauvreté au Togo. « Je tiens à dire un sincère merci à nos autorités pour avoir favorisé l'activité TIENS ici au Togo, pour avoir soutenu nos activités et nous donné l'aval pour aider les populations à ce que chacun de nous puisse parler aujourd'hui de parfaite santé et d'argent. TIENS DSCOM est capable d'éradiquer la pauvreté et offrir une parfaite santé aux populations », a précisé Pacha Nagnangou, formateur principal de TIENS DSCOM au Togo.

« Nous sommes dans le concret. Avec TIENS DSCOM, c'est la santé parfaite. Je ne

peux pas exprimer la joie qui m'anime maintenant. Etre jeune et gagnant d'une voiture, c'est possible avec la compagnie TIENS DSCOM. Pour les jeunes togolais qui ne croient pas à la compagnie TIENS, je vous invite à venir voir la réalité. J'exhorte les jeunes à venir travailler avec nous et nous allons réussir ensemble », s'est réjoui un bénéficiaire de véhicule.

TIENS DSCOM est installé au Togo depuis 1995.

## PRÉFECTURE DE TCHAMBA

# L'apport des THIMO aux populations

Les Travaux de haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ont permis à plusieurs jeunes vulnérables d'exercer des Activités génératrices de revenus (AGR) ou faire de l'épargne. Tchatcharazi Ouro est l'un de ces jeunes qui est devenu vendeur de moutarde de néré dans le village de Krikri situé dans le canton de Kominidè dans la préfecture de Tchamba.

Isidore AYEKO

L'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) a changé sa vie. Grâce aux THIMO, le jeune Tchatcharazi Ouro exerce une activité génératrice de revenus qui a changé son statut. Il ne cesse de le clamer haut et fort. Selon lui, les bénéfices tirés des

THIMO ont servi à ajouter à ses activités champêtres, une autre activité économique. Il exprime sa joie car cette deuxième activité génère des bénéfices. Une situation qui améliore ses conditions de vie. « Nous avons construit une piste rurale et ramassé du



sable. Et comme cela se passe toujours pour les centaines de bénéficiaires à travers le pays, j'ai économisé et reçu un apport du programme pour débiter une activité génératrice de revenus après un coaching. Je suis en train de vendre la moutarde de Néré dans le

village. Après la réception de ma première tranche, j'ai acheté les nécessaires pour conditionner les produits puis à la deuxième tranche, j'ai commencé par vendre la moutarde de Néré. Cette deuxième activité qui s'ajoute à mes activités champêtres, promet », a précisé Tchatcharazi Ouro.

Lancés en mai 2019, les THIMO contribuent à pallier le problème de chômage et l'inactivité des jeunes en milieu rural. En février 2020, le programme a permis d'intégrer près de 6000 jeunes et femmes togolaises sur les 14.000 bénéficiaires escomptés (dont

7000 femmes).

Un programme financé par la Banque mondiale à hauteur de 5,1 milliards de francs CFA et qui est exécuté par l'ANADEB. Dans la Région Centrale, ils sont nombreux à participer audit programme. Il concerne les jeunes âgés de dix-huit (18) à trente-cinq (35) ans, handicapés ou non, déscolarisés ou non-scolarisés, en situation de pauvreté, issus de 200 villages des 150 cantons les plus pauvres du Togo.

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE VOLLEY-BALL

# Essossanneyou N'dadiya promu !

Le Secrétaire Général du Comité National Olympique du Togo, Président de la Fédération Togolaise de Volleyball, Essossanneyou N'dadiya, monte en grade. Il est promu à l'international pour contribuer au développement de la discipline.

C'est officiel depuis le 19 mai. Dans un courrier à Essossanneyou N'dadiya, la Confédération Africaine de Volleyball (CAVB) a adressé ses félicitations au nouveau promu.

« C'est avec une grande joie que je souhaite vous féliciter pour votre nomination au sein de la commission de développement de la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB) », précise dans sa lettre, Mme Bouchra Hajjij, Présidente de la CAVB, Vice-Présidente de la FIVB. « Cette nomination

illustre parfaitement votre contribution, votre engagement et votre compétence à assurer la progression du volley-ball en Afrique et dans le monde. Je suis convaincu que vous serez un véritable ambassadeur du continent », poursuit Mme Bouchra Hajjij.

Au sein de cette commission composée de treize membres, le Togolais fait partie des deux Africains à représenter le continent. « Je suis honoré de la confiance faite à ma modeste personne par la Fédération Internationale de



Volleyball. A travers moi, cette nomination est une reconnaissance pour mon pays, le Togo, et un encouragement à développer davantage les sports, notamment le volley-ball », déclare Essossanneyou N'dadiya.

Cette nouvelle nomination dans une instance sportive de haut niveau traduit la présence de plus en plus affirmée des Togolais à l'international. « C'est une bonne nouvelle pour

le Togo, et pour le Comité National Olympique. Je suis fier pour mon collègue, frère et collaborateur Essossanneyou N'dadiya. Il prouve chaque jour tout le bien que nous pensons de lui. Sa passion pour les sports en général et le volleyball en particulier n'est plus à démontrer. C'est un dirigeant sportif dont les compétences sont avérées pour assumer valablement ce rôle. Je me rends disponible à le soutenir dans sa nouvelle mission », affirme Deladem Akpaki, Président du Comité National Olympique du Togo.

Il est à noter que le mandat d'Essossanneyou N'dadiya à la commission de développement de la Fédération Internationale de Volleyball couvre le cycle olympique 2020-2024.

LA NOUVELLE  
TRIBUNE

Récupéré No 0546/31/05/16/  
HAAC

Djidjole - Batomé, von après  
Maison Suzanne AHO, en face  
de l'église EAC-TOGO  
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02  
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE  
Tél : (+228) 91 90 48 04 /  
98 01 82 02

Rédacteur en chef

Nicolas EDORH

Rédaction

Elom ATTISSOGBE  
Nicolas EDORH  
Béatrice AGBODJINO  
Isidore AYEKO

Infographie

La Nouvelle Tribune

Impression

SDR

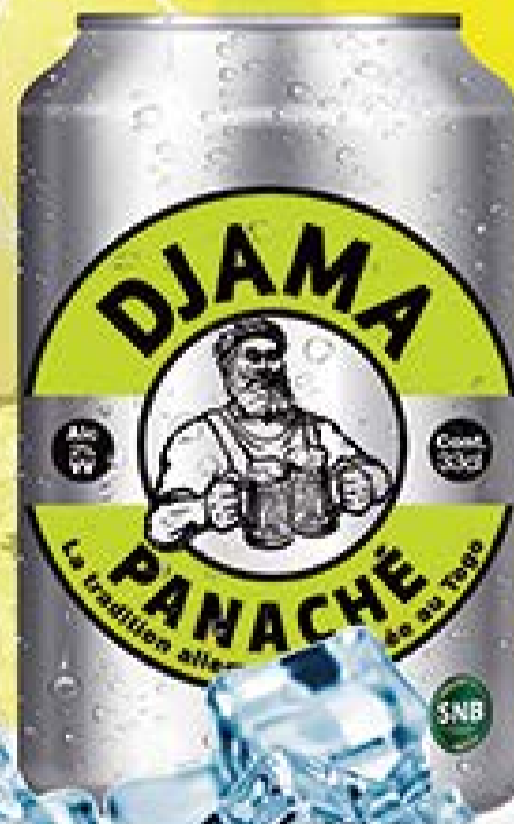
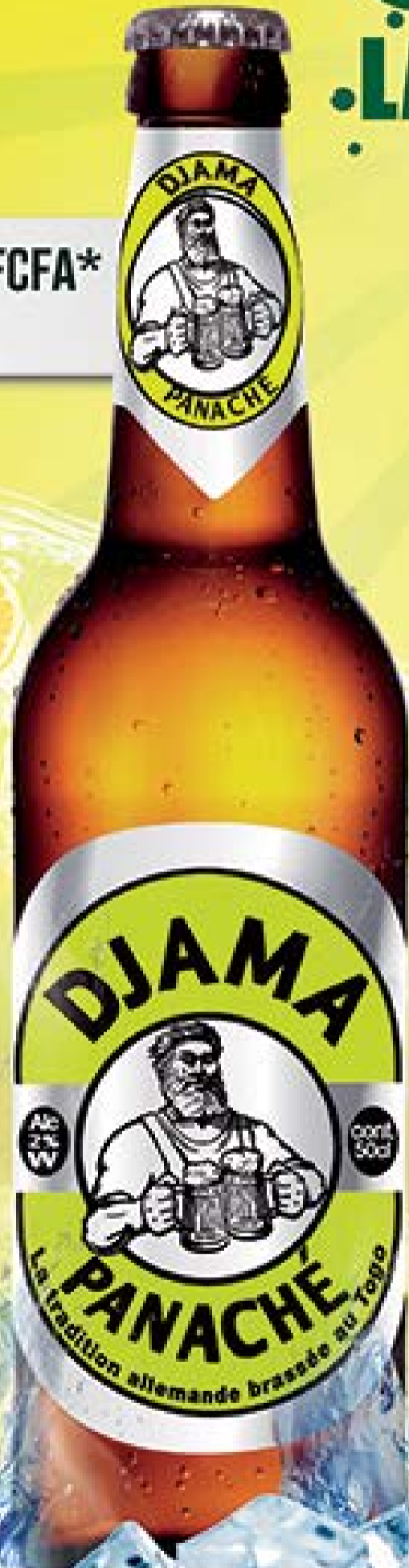
Tirage

1000 exemplaires

# GOÛTEZ

LA NOUVEAU LÉ

**500** FCFA\*



**350** FCFA\*

\* Prix de vente maximum conseillé

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE

